

Nouvelles du Secrétariat

Retraite de planification stratégique de l'UPA, Arusha (Tanzanie)

L'UPA s'est réunie du 30 août au 2 septembre 2012 en séance de formation en planification familiale à Kibo Palace Hotel, à Arusha (Tanzanie). Il s'agissait de comprendre la complexité de l'organisation, l'ampleur de sa mission et la complexité de ses relations intérieures et extérieures. L'objet de cette retraite était de définir et d'affiner sa mission, sa vision, ses objectifs stratégiques et ses objectifs pour les cinq prochaines années. L'élaboration d'un plan stratégique est essentiel pour toute organisation car important pour son succès. Il sert à la fois de catalyseur et d'outil au développement de nouveaux programmes. À cet égard, le Comité exécutif de l'UPA a invité des collaborateurs et des partenaires clés à rejoindre le personnel afin de contribuer à cet exercice. L'invitation était fondée sur l'humble compréhension selon laquelle nos membres, amis et partenaires ont un grand intérêt dans notre succès et ont des connaissances, informations et réflexions profondes qui inspireraient l'UPA en ce qui concerne son plan stratégique sur les cinq prochaines années.

Pour recevoir le questionnaire du plan stratégique veuillez envoyer un email à secretariat@lawyersofafrica.org

Le Vice-président de l'UPA pour l'Afrique centrale a participé à une Formation de deux jours en Droits de l'homme

M. Vincent Karangwa, le Vice-président de l'UPA pour l'Afrique centrale a pris part à un atelier qui s'est tenu en juillet 2012 à Kigali. L'atelier a été organisé par le Bureau du Conseiller principal des droits de l'homme des Nations Unies, en collaboration avec le Barreau de Kigali. Le séminaire a été officiellement ouvert par Amata Sangho Diabaté, le représentant par intérim du PNUD. Elle a déclaré que les Nations-Unies reconnaissent les droits de l'homme et la dignité comme la fondation d'une société juste et libre, car les droits de l'homme sont un outil essentiel pour le développement de tout pays. Elle a ajouté que les Nations-Unies étaient résolues à continuer de soutenir chaque partenaire du secteur judiciaire du Rwanda dans la promotion des droits de l'homme dont le respect est l'une des conditions de la paix et du développement. M. Karangwa a noté que le droit international relatif aux droits de l'homme offre des normes qui sont susceptibles d'être appliquées à diverses affaires judiciaires. Il a salué l'organisation de cette formation qui selon lui va leur donner plus de connaissances et de compétences sur la meilleure façon de défendre les droits de l'homme dans le pays.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site :

<http://allafrica.com/stories/201208090257.html>

Assemblée générale annuelle 2012 de l'Association des avocats (LA) de la SADC

L'Assemblée générale annuelle de 2012 de l'Association des avocats de la SADC s'est tenue du 23 au 26 août à Royal Swazi à Ezulwini (Swaziland). C'était la première fois que l'AGA et la conférence se tenaient au Swaziland. La réunion a été officiellement ouverte par le Président de l'Assemblée nationale, son Altesse le Prince Guduza Dlamini.

Cette année, l'AGA s'est tenue dans le contexte de la décision de la Haute Cour du Swaziland relative à l'affaire opposant Law Society et le Président du Parlement. C'est une décision historique en faveur de l'indépendance de la profession juridique au Swaziland qui est souvent menacée par les autorités. La Haute Cour indique clairement dans son jugement que le Parlement ou la Commission

parlementaire d'enquête n'a pas le pouvoir d'exercer des pouvoirs judiciaires ou quasi judiciaires car tels pouvoirs sont l'apanage du Judiciaire.

Cette question a été abordée de manière exhaustive en présence du Président du Parlement, par la présidente sortante de l'Association, Mme Thoba Poyo-Dlwati, dans son discours liminaire très apprécié. Elle a également abordé une autre question brûlante relative à l'indépendance du Judiciaire au Royaume du Swaziland en réitérant les préoccupations de la fraternité en ce qui concerne le licenciement du Juge Masuku.

Le Vice-président pour l'Afrique australe, M. Elijah C. Banda, a conduit la délégation de l'UPA à cette conférence. Il a joué un rôle clé dans l'obtention de l'adhésion formelle de la LA de la SADC à l'UPA.

La LA de la SADC a renouvelé son organe directeur par des élections des membres du Conseil de gouvernance. L'UPA saisit cette occasion pour féliciter les nouveaux élus, dont la Présidente Mme Kondwa Emily Sakala-Chibiya. Les autres membres du Conseil sont:

- M. Gilberto Correia, Vice-président
- M. Max Boqwana, Trésorier
- Mme. Maureen Kondowe, Honorable Secrétaire
- M. Patrick Mulowayi, Membre ordinaire

Enfin, l'UPA félicite Mme Emila Siwingwa, ancienne directrice exécutive de Tanganyika Law Society, pour sa nomination en tant que Responsable de programme à l'Association.

Réunion du CCPAU sur l'engagement de la Société civile vis-à-vis de l'Union africaine

L'UPA a participé à une Table ronde de trois jours tenue du 22 au 24 août à l'intention des organisations et des acteurs de la société civile travaillant sur l'Union africaine, ses institutions et ses organes. Cette Table ronde organisée par le Centre pour la participation des citoyens à l'Union africaine (CPC-UA) visait à créer une plateforme d'OSC travaillant avec/sur les organes de l'UA en vue de partager les expériences et de développer des stratégies visant à renforcer et consolider l'engagement des OSC vis-à-vis des organes de l'UA.

Quelques-unes des recommandations de cette table ronde portent sur la nécessité de renforcer l'engagement des OSC avec les organes de l'UA comme Le Conseil consultatif sur la corruption, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la Commission sur le droit international et le Parlement panafricain. Les délégués ont également identifié la nécessité pour les OSC de se familiariser avec la gouvernance africaine et d'identifier des points pertinents d'engagement.

L'UPA prend part à l'Assemblée générale semestrielle de la Tanganyika Law Society (TLS) :

TLS a tenu son Assemblée générale semestrielle à Arusha International Conference Centre les 31 août et 1er septembre 2012 sur le thème « Le rôle des avocats dans le processus de la révision de la constitution ». L'UPA était représentée par son Trésorier Prof. Tom Ojienda, qui est également membre de la Commission Vérité, justice et réconciliation. Professeur Ojienda a présenté une communication intitulée « **Leçons pratiques et défis du processus de révision constitutionnelle : l'expérience du Kenya** ».

Pour consulter les communications présentées à la Conférence, veuillez visiter le site www.tls.or.tz

L'Honorable Juge Mathews Nderi Nduma, membre de l'UPA, élu Juge de la Haute Cour

Le 13 juillet 2012, 11 candidats retenus pour le poste de Juges au Tribunal du travail du Kenya ont prêté serment à la Présidence de la République, en présence du Président Mwai Kibaki et du Président de la Cour suprême Dr Willy Mutunga entre autres dignitaires. Parmi les juges nommés figurait l'honorable membre de l'UPA, le Juge Mathews Nderi Nduma qui deviendra Juge de la Haute Cour du Kenya, section Travail.

Durant la prestation de serment, le Président Mwai Kibaki a exhorté les nouveaux juges à accomplir leur tâche avec vigueur, passion tout en appliquant les vrais principes de justice. Pour sa part, le Président de la Cour Suprême, Dr Willy Mutunga a déclaré que le processus de sélection a été très compétitif et méticuleux et que les nouveaux juges jouiraient du même statut que les juges de la Haute Cour.

L'UPA félicite l'honorable Juge Nduma.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter les sites

<http://www.judiciary.go.ke/portal/industrial-court-judges-swearing.html>

<http://www.citizennews.co.ke/news/2012/local/item/2377-11-industrial-court-judges-sworn-in>

Nouvelles des autres organisations

26^e Session ordinaire et 5^e Session extra-ordinaire de la Cour africaine

La Cour africaine tiendra sa 26^e Session ordinaire à Arusha, (Tanzanie) du 17 au 28 septembre 2012. Elle tiendra également une 5^e Session extra-ordinaire au 1^{er} au 5 octobre 2012. La Cour accueillera le Juge Ben Kioko qui a été élu pour un mandat de six ans durant le Sommet de l'Union africaine tenu en juillet 2012. Juge Kioko était précédemment conseiller juridique à l'Union africaine. Au cours du Sommet, l'UA a également nommé les Juges Gérard Niyungeko et El Hadji Guisse.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site t <http://www.african-court.org/en/index.php/news/latest-news/22-recient-judgements/202-25th-ordinary-session>

Élection du Président et du Vice-président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Le lundi 17 septembre 2012, dans les locaux de la Cour africaine, à Arusha (Tanzanie) les Juges El Hadj Guissé (du Sénégal) et Ben M. Kioko (du Kenya) ont prêté serment au cours d'une cérémonie publique. Les deux juges ont été élus pour un mandat de six ans à l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine à Addis Abeba (Éthiopie) en juillet 2012. Au cours de ce Sommet, l'ancien Président de la Cour, le Juge Gérard Niyungeko, a été réélu juge à la Cour.

Mardi 18 septembre 2012, le Juge Sophia A. B. Akuffo (Ghana) a été élue Présidente de la Cour africaine pour un mandat de deux ans. Juge Akuffo a premièrement été élue juge en 2006 pour un mandat de deux ans et réélue en 2008 pour un mandat de six ans. Elle a été élue Vice-présidente de la Cour africaine en septembre 2008 pour deux ans et réélue en septembre 2010 pour un dernier

mandat de deux ans. Elle remplace le Juge Gérard Niyungeko (Burundi) Président à la Cour de 2006 à 2008 et de 2010 à 2012.

La Cour a également élu le Juge Fatsah Ouguergouz (Algérie) Vice-président de la Cour Africaine pour un mandat de deux ans. Il remplace Juge Akuffo qui a été à ce poste à partir de 2008.

L'UPA félicite les Juges Akuffo, Ouguergouz, Niyungeko, Guissé, Kioko et toute la Cour.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site <http://www.african-court.org/en/index.php/about-the-court/jurisdiction-3/judges>

Décès d'un juge de la Cour africaine

Juge Joseph Nyamihana Mulenga, un magistrat à la retraite de la Cour suprême d'Ouganda et Juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples est décédé le 29 août 2012. Il a été inhumé à Kampala le 2 septembre 2012 au cours de funérailles d'État organisées en reconnaissance de l'immense travail accompli pour son pays.

Juge Mulenga, Ougandais, avait été élu Juge de la Cour africaine en 2008 pour un mandat de six ans. Avant cela, il était à la Cour est africaine de justice (2001-2008), au début comme Vice-Président et ensuite Président.

L'UPA présente ses condoléances à sa famille et à la Cour africaine.
Que son âme repose en paix.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site <http://www.african-court.org/en/index.php/news/latest-news/261-honourable-justice-joseph-nyamihana-mulenga-passed-away>

Conférence conjointe sur le droit international et 21^e concours de plaidoirie en matière de droits de l'homme

La Fondation africaine pour le droit international (AFIL), en collaboration avec *Universidade Eduardo Mondlane, Mozambique, Centre for Human Rights, University of Pretoria, (Afrique du Sud)* et *Institute for International and Comparative Law in Africa, University of Pretoria, (Afrique du Sud)* tiendra une conférence sur le droit international en Afrique les 5 et 6 octobre 2012 Complejo Pedagogico, Universidade Eduardo Mondlane, Maputo, (Mozambique). Le thème de cette conférence est *La quête de la sécurité humaine, de la paix et du développement : Défis et réponses*. La conférence sera précédée du 21^e concours de plaidoirie en matière de droits de l'homme qui se tiendra du 1er au 6 octobre 2012.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site www.chr.up.ac.za

La Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) organise une Table ronde sur le Renforcement des capacités en droit commercial international en Afrique

L'ALSF a organisé une table ronde de deux jours sur le thème « le Renforcement des capacités en droit commercial international en Afrique » les 13 et 14 septembre à Ramada Plaza Hotel,

Gammarth, Grand Tunis, (Tunisie). L'objet de cette table ronde était de réunir des institutions dotées de programmes de renforcement des capacités pour les juristes africains de droit commercial international, notamment : la Banque africaine de développement, la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, International Law Institute, l'Organisation pour le développement du droit international, les juristes internationaux pour l'Afrique, International Senior Lawyers Project, l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des affaires en Afrique et l'Union panafricaine des avocats. Les participants se sont focalisés sur les moyens pratiques par lesquels les institutions peuvent travailler ensemble en vue de développer les capacités et options juridiques pour un meilleur renforcement des capacités des juristes africains en matière de négociation d'accords commerciaux complexes et de contentieux au niveau international.

East African Civil Society Organisation Forum (Forum de la société civile d'Afrique de l'Est - EACSOFF) tient son 6^e forum annuel et AGA

EACSOFF a tenu son 6^e Forum annuel des organisations de la société civile à Nairobi (Kenya) les 29 et 30 août 2012 au Hilton Hotel. Le thème de ce forum était « *Renforcer la thématique dans le processus d'intégration en Afrique* ».

Les objectifs du Forum étaient de :

1. Organiser les OSC en groupes de travail thématiques (TWG) autour des domaines stratégiques d'engagement de l'EACSOFF avec l'EAC.
2. Définir une structure claire de leadership pour chaque TWG.
3. Élaborer des TdR pour chaque TWG.
4. Identifier les problèmes importants de chaque domaine thématique et élaborer des stratégies d'action, avec un calendrier clair et des budgets indicatifs.

Cette conférence annuelle a été suivie de l'Assemblée générale annuelle (AGA) qui a décidé de la réduction du nombre de membres du Conseil de gouvernance de 15 à 10. La nouvelle liste se présente comme suit :

1. Président- Uganda NGO Forum - Uganda, Contact principal : M. Richard Ssewakiryanga
2. Membre du Conseil- Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC) – Burundi, Contact principal : Mme Justine Nkurunziza
3. Secrétaire général- Ligue Iteka – Burundi, Contact principal : M. Andrews Kananga
4. Secrétaire général adjoint - Legal Resources Forum (LRF) - Kenya, Contact principal : Mme Jedidah Wakonyo
5. Trésorier-Tanzania National NGO Forum (TANGO) – Tanzania, Contact principal : M. Tepani Ngunga
6. Membre du Conseil – Coalition populaire pour la souveraineté alimentaire – Burundi, Contact principal : Mme Odette Nzeyimana
7. Membre du Conseil - Centre for Law and Research International (CLARION) - Kenya, Contact principal : M. Morris Odhiambo
8. Membre du Conseil -Legal Aid Forum – Rwanda, Contact principal : Mme Umubyeyi Martine

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site www.eacsof.net

M. Adama Dieng nommé Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations-Unies pour la Prévention des génocides (SGNU)

Le 17 juillet 2012, le porte parole du Secrétaire général des Nations-Unies (SGNU) a annoncé que M. Adama Dieng du Sénégal a été nommé Conseiller spécial du SGNU pour la prévention des génocides. M. Dieng remplace le conseiller spécial actuel, Dr Francis Deng du Soudan qui a fini son mandat de cinq ans à la fin du mois de juillet. Cette transition se fait suite à l'annonce du SGNU Ban-Ki-Moon au mois de janvier de nommer de nouveaux sous-secrétaires généraux adjoints après la fin de leurs mandats.

L'UPA félicite M. Dieng pour sa nouvelle nomination. M. Adama Dieng a énormément contribué dans le domaine des droits de l'homme et à la création de l'UPA car il en est l'un des pères fondateurs et a signé la déclaration portant création de l'UPA à Addis Abeba en 2002. Il a continué à jouer un rôle à l'UPA au cours des années. Il a également été très impliqué dans la création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Les *Actualités de l'ONU* ont indiqué que « en tant qu'expert en droit et droits de l'homme, M. Dieng a contribué au renforcement de l'État de droit, de la lutte contre l'impunité et la promotion du renforcement des capacités au sein des institutions judiciaires et démocratiques, y compris les missions d'enquêtes, les publications et les médias ».

Pour de plus amples informations, veuillez visiter la page de ICRtoP sur le Bureau Conjoint sur le site www.responsibilitytoprotect.org

Vous pouvez également visiter le site de l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne <http://migs.concordia.ca/W2I/home.htm>

La Gambie critiquée pour sa décision d'exécuter tous les prisonniers condamnés à mort

À la fin du mois d'août, Le Chef d'État de la Gambie, le Président Yahya Jammeh a annoncé dans un discours à la nation sa décision de faire exécuter avant la mi-septembre, toutes les personnes condamnées à mort. Le Président de l'UA, Boni Yayi du Bénin, très inquiet, a envoyé son ministre des Affaires étrangères, S.E. Prof. Nassirou Bako pour le convaincre de renoncer à ses plans. Malgré les efforts du Président de l'UA, les condamnations des organisations de la société civile (OSC) et de diverses ONG, le 26 août, 9 prisonniers qui avaient été condamnés à mort ont été exécutés. Le 27 août, le gouvernement gambien a confirmé les 9 exécutions dont une femme sénégalaise, et annoncé que 38 autres personnes, dont des nationaux et des ressortissants d'autres pays ouest africains, étaient condamnées à mort.

De nombreuses OSC et ONG ont lancé un appel au gouvernement gambien et l'ont exhorté à fournir une représentation juridique à toutes les personnes accusées d'infractions passibles de la peine de mort et de s'assurer qu'elles ont épuisé toutes les procédures judiciaires de Gambie ; notamment s'assurer que leurs cas sont portés devant la Cour suprême de la Gambie comme prescrit par l'article 24 (3) (d) de la Constitution de 1997 de la Gambie. Cette disposition constitutionnelle indique que « lorsqu'une personne est accusée d'une infraction passible de la peine de mort ou de l'emprisonnement à vie, cette personne aura droit à une assistance juridique aux frais de l'État. »

L'UPA appelle les organisations de la société civile, les Nations Unies, l'Union africaine et les Communautés économiques régionales à intensifier leurs efforts pour empêcher d'autres exécutions dans le pays. Ces exécutions constituent une violation flagrante des articles 3, 4, 5, 6 and 7 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter les sites :

<http://www.ihrda.org/2012/09/ihrda-expresses-concern-about-the-execution-of-nine-convicted-prisoners-on-death-row-in-the-gambia>

<http://www.fidh.org/FIDH-and-the-World-Coalition>

La 19^e Session ordinaire du Sommet de l'Union africaine aboutit à l'élection de la première femme à la présidence de la CUA

Le 15 juillet 2012, l'Union africaine a élu Dr Nkosazana Clarise Dlamini-Zuma Présidente de l'institution. Dr Dlamini qui fait partie des ministres qui ont le plus longtemps servi leur pays, était au moment de l'élection Ministre des Affaires intérieures de l'Afrique du Sud ; elle avait précédemment occupé également les postes de Ministre de la Santé et Ministre des Affaires étrangères. Le 16 juillet, six des huit commissaires ont également été élus pour diriger la destinée de la commission pendant les quatre prochaines années. L'élection des deux derniers commissaires a été repoussée au sommet de janvier 2013.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site :

<http://www.au.int/en/content/19th-ordinary-session-african-union-ends-addis-ababa-summit-elected-first-auc-female-chairpe>

<http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-18846210>

Les autorités soudanaises critiquées pour leur répression sur des manifestants et des activistes

Le Soudan a soulevé des inquiétudes en raison de la répression qu'il exerce contre des manifestations, sous forme de vague de tueries, torture, détention prolongée des personnes arrêtées pendant les manifestations ou harcèlement envers des manifestants blessés cherchant à se soigner et envers le personnel médical.

Une fois en détention, la plupart est gardée sans inculpation et n'a pas accès à un avocat de la défense. Conformément à l'article 65 du code pénal soudanais, elles risquent la peine de mort. Amnesty International considère que ce sont des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour l'expression pacifique de leur pensée.

Amnesty International appelle les autorités soudanaises à :

- Arrêter d'utiliser une force excessive contre les manifestants et surtout empêcher les forces de sécurité d'utiliser des balles réelles contre les manifestants ;
- Enquêter immédiatement sur les circonstances entourant la mort des manifestants et l'utilisation de la force contre eux et suspendre immédiatement les membres des services de sécurité impliqués dans les événements ;
- Mettre fin à la torture et donner des instructions claires aux forces de sécurité pour qu'elles respectent le droit à la vie et interdiction absolue d'usage de la torture et de tous autres mauvais traitements ;
- Relâcher les manifestants et les militants détenus depuis une longue période ou les inculper d'infractions reconnues sur le plan pénal ;
- Mettre fin à la détention administrative prolongée et réformer la loi nationale en vue de limiter la détention provisoire.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site :

<http://www.amnesty.org/en/library/asset/AFR54/036/2012/en/34c89cf8-5a72-448c-9800-33f4d83d510e/afr540362012en.pdf>

Nigéria : Nomination et prestation de serment du Juge Aloma Mukhtar comme Président de la Cour suprême

Le Nigéria a nommé pour la première fois une femme au poste de Président de la Cour suprême, l'Honorable Juge Aloma Mariam Mukhtar qui a par la suite prêté serment à Abuja. Le Juge Mukhtar a également été la première femme du Nord du Nigéria à devenir avocat, la première femme à être nommée Juge de la cour d'appel et la première femme de la Cour d'appel à être nommée à la Cour suprême. L'UPA tient à féliciter le Nigéria pour sa reconnaissance de l'égalité des genres, ainsi que le Président pour avoir encore une fois tenu sa promesse de nommer des femmes à des postes de direction dans le pays durant son administration. L'UPA encourage le reste de l'Afrique à suivre cet exemple et promouvoir davantage l'égalité des genres.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site :

<http://allafrica.com/stories/201208100484.html>

Hassan Sheikh Mohamud élu nouveau Président de la Somalie

Le lundi 10 septembre, Hassan Sheikh Mohamud a été élu Président de la République de Somalie. C'est la première fois en 43 ans que la Somalie élit formellement un Président, marquant ainsi la fin d'une administration transitionnelle de huit années dans la guerre. C'est par une victoire écrasante que le fondateur et président du Parti Paix et développement a battu l'ancien Président Sharif Sheikh Ahmed.

C'est par son travail au sein de la société civile et dans l'éducation qu'il a gagné le respect, étant l'un des fondateurs de l'Université Simad de Mogadishu où il a enseigné et servi comme doyen pendant 10 ans avant de donner sa démission pour entrer en politique.

L'UPA félicite le nouveau Président et la République de Somalie pour cette élection et souhaite que ce nouveau départ marque le début d'une nouvelle ère pour l'État et le peuple de Somalie.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter les sites :

<http://www.aljazeera.com/news/africa/2012/09/201291018491145790.html>

<http://www.rnw.nl/africa/article/new-pro-education-president-gives-somali-students-hope>

L'Observatoire pour la protection des droits de l'homme demande une attention urgente sur la situation au Tchad.

La Ligue tchadienne des droits de l'homme a informé l'Observatoire de cas troublants de harcèlement envers ses membres de l'Union des syndicats du Tchad, en particulier son Secrétaire général, son président et son vice-président. Le harcèlement vient d'une pétition aux Services des impôts en date du 1^{er} septembre 2012 contre « le coût élevé de la vie » et « l'appauvrissement de la population » que la pétition attribue à la mauvaise gestion et la corruption des autorités. Les trois syndicalistes ont été interrogés par la police et par la suite inculpés « d'incitation à la haine ethnique » et de « diffamation ». Ils ont été convoqués à comparaître devant le Tribunal pénal de première instance de N'Djamena.

L'Observatoire condamne vivement le harcèlement et les inculpations contre les dirigeants du syndicat, actions qui semblent viser à intimider et limiter leur exercice pour leur droit à la liberté

d'expression. L'Observatoire appelle les autorités tchadiennes à mettre fin à toute forme de harcèlement judiciaire contre les dirigeants du syndicat, et de manière plus générale, contre les défenseurs des droits de l'homme au Tchad.

L'Observatoire a écrit aux autorités tchadiennes les exhortant à :

- i. Mettre fin à toutes formes de harcèlement contre les dirigeants des syndicats ainsi que tous les défenseurs des droits de l'homme ;
- ii. Veiller à respecter le droit de l'accusé à un procès équitable ;
- iii. Respecter les dispositions de la Déclaration des droits de l'homme (Article 1, article 6 et article 12(2) et les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Tchad.

Pour de plus amples informations, veuillez envoyer un courriel à Appeals@fidh-omct.org

Événements à venir:

18^e Commonwealth Law Conference

Les inscriptions à la 18^e *Commonwealth Law Conference* (CLC 2013) qui se tiendra à Cape Town (Afrique du Sud) du 14 au 18 avril 2013 sont ouvertes. Cette conférence de quatre jours est organisée par la *Commonwealth Lawyers Association* (CLA) et la *Law Society of South Africa* (LSSA). La CLC 2013 mettra en œuvre un programme intéressant et informatif ainsi qu'un salon professionnel présentant les produits et services liés au secteur juridique, permettant aux délégués de s'informer de tous les développements de la profession juridique. Il y aura également un programme social intéressant avec l'option de tourisme à la fin de la conférence.

Pour plus de détails sur les inscriptions, veuillez visiter <http://www.commonwealthlaw2013.org/>

Devenir membre de l'UPA :

L'UPA est l'association chapeautant les avocats et barreaux africains. Elle regroupe les 5 barreaux régionaux et 53 barreaux nationaux du continent, ainsi que les avocats individuels qui en sont membres. Notre mission est de travailler pour le développement du droit et de la profession juridique, l'État de droit, les droits de l'homme et le développement socio-économique du continent africain, notamment en appuyant le processus d'intégration régionale en Afrique.

Être membre de l'Union panafricaine des avocats vous donne droit à :

- Abonnement à notre lettre d'information électronique et autres bulletins périodiques d'information portant sur des sujets et enjeux juridiques d'actualité.
- Accès privilégié à des commentaires et analyses juridiques de pointe (lesquels ne seront accessibles qu'aux membres).
- Invitation aux différentes conférences, ateliers de travail, séminaires et autres activités de réseautage.
- Accès privilégié à nos publications (journaux, rapports juridiques, magazines, énoncées d'opinion), gratuitement ou à un taux d'escompte.
- Accès privilégié à notre bibliothèque virtuelle (laquelle ne sera accessible qu'aux membres).
- Plateforme par excellence de réseautage sur le continent, laquelle procure un accès sans précédent à un large réseau de dignitaires, décideurs institutionnels, professionnels et académiciens africains.
- Enregistrement au registre électronique détaillé des membres.

- Participation à notre programme privilège, par lequel seront négociés des avantages pour nos membres.

Placer des annonces par notre biais

Avez-vous des informations que vous aimeriez partager avec les avocats africains du continent et de la diaspora ? Organisez-vous une activité que vous aimeriez annoncer le plus largement possible ? Avez-vous des programmes de plaidoyer que vous aimeriez partager avec le reste du continent ?

L'UPA est fière de fournir à ses partenaires, membres et autres parties prenantes, diverses occasions de commercialisation, de publicité et d'annonces médiatiques à travers son bulletin d'informations. Profitez de notre large réseau et de notre base de données contenant plus de 5000 avocats pour placer des annonces dans notre bulletin d'informations.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Mme Evelyn Chijarira

E. secretariat@lawyersofafrica.org

T. +255 27 2503192/ 4

F. +255 27 2503195

Suivez-nous sur twitter

L'adresse de la page twitter (version anglaise) de l'UPA est @AfricanLawyers

L'adresse de la page twitter (version française) de l'UPA est @AvocatAfricain